

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 081-200034031-20240404-04042024_37-DE

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la CCMAV ;
- Ouï l'exposé de Monsieur le Président ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus,

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Tarn, pour les montants indiqués ci-dessus,

DONNE MISSION à Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance
Serge CAPGRAS

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 5 avril 2024.